



Séance du 27 novembre 2024 à 18h30

## Délibération du Conseil Municipal n°2024-35

**Nombre de conseillers : 14**

Présents : 11

Absents : 3

dont représentés : 1

**Suffrages exprimés :**

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

**Date de la convocation :**

20 novembre 2024

**Date de transmission**

**en Préfecture :**

2 décembre 2024

**Date de publication :**

2 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc ANDERHUEBER.

**Etaient présents** : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Arnault BEIX – Philippe EGLOFF – Alain MARCHAL – Frédéric MONASSON - Rachid TCHINA – Mmes Laurence CHARLE –Frédérique CHOUFFOT – Sylvie FITSCH - Valérie ORIAT – Mme Nathalie PRIEUR

**Procurations** : M. Frédéric PETIT à Mme Nathalie PRIEUR

**Absents excusés** : Mmes Mélinda NOLE et M. Eddy VANDEKERKHOVE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Arnault BEIX ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : Fermeture poste adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe et ouverture poste adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe.**

Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire expose qu'un agent peut prétendre au grade d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe et qu'en conséquence il y a lieu de créer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- **DECIDE** de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- **DECIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants
- **MODIFIE** comme suit le tableau des emplois :

SERVICE ADMINISTRATIF					
Emploi	Grade(s) associé(s)	Cat.	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdo
Adjoint administratif principal	2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	TC
Adjoint administratif principal	1 <sup>ère</sup> classe	C	0	1	TC

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jean-Luc ANDERHUEBER

